Archives alainberset.ch — copie d'archive
Article « « Un projet dans la continuité » », paru dans La Gruyère (13.07.2006), repris sur le site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2006/060713.NPR.Gruyere.htm
Copie : Internet Archive, capture du 22.10.2007 —
https://web.archive.org/web/20071022170510/http://www.berset.ch/archives/documents/2006/060713.NPR.Gruyere.htm

GRUYÈRE Nouvelle politique régionale

«Un projet dans la continuité»

Fortement remanié pour répondre à l'opposition des cantons, le projet de Nouvelle politique régionale de la Confédération a été accepté à l'unanimité par le Conseil des Etats. La loi présentée s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis trente ans. Le point avec le socialiste Alain Berset, rapporteur de la commission des Etats chargée du dossier.

Le Conseil des Etats a accepté à l'unanimité, le 19 juin dernier, la loi visant à harmoniser et à adapter la politique régionale de la Confédération. Le texte regroupe désormais sous le même toit législatif les instruments élaborés dans les années 1970. Le Conseil fédéral, qui souhaitait aller plus loin dans les réformes, a revu ses ambitions à la baisse face à l'opposition des cantons. La nouvelle loi, limitée à huit ans, devrait apporter plus de clarté. L'aide se concentrera sur les régions rurales, de montagne et sur les zones frontalières. D'une manière générale, la Nouvelle politique régionale (NPR) vise à améliorer la compétitivité des régions défavorisées. Il s'agira d'encourager les initiatives, programmes et projets destinés à stimuler l'esprit d'innovation et de générer de la valeur ajoutée.
Après le Conseil des Etats, le Conseil national pourrait se prononcer sur la loi cet automne, voire en décembre. La NPR pourrait ainsi entrer en vigueur dès le 1er janvier 2008. Pour se préparer à cette échéance et déterminer leur rôle dans les réflexions et processus en cours, les associations régionales fribourgeoises ont récemment réuni une Conférence des régions. Une initiative saluée par le sénateur socialiste Alain Berset (photo), rapporteur de la commission des Etats, pour qui il est impératif que ces dernières influencent le débat à venir.

– Le projet présenté par le Conseil fédéral en 2004 était loin de faire l'unanimité, dans les cantons périphériques notamment. Quelles modifications essentielles ont été apportées pour le rendre cette fois-ci acceptable?
Alain Berset. Le premier projet proposait une sorte de révolution un peu théorique, sans que l'on voit précisément comment il serait encore possible, à l'avenir, de soutenir des activités. Modifié de manière assez importante, il s'inscrit aujourd'hui dans la continuité de la politique régionale que l'on connaît depuis une trentaine d'années. Menacé un temps, le soutien aux infrastructures – les crédits LIM d'aujourd'hui – demeure par exemple possible. C'est un élément extrêmement important, qui a notamment permis au canton de Fribourg de développer des projets dans les domaines économiques ou touristiques. Autre élément important, la poursuite de l'arrêté Bonny, qui permet d'offrir des allégements fiscaux aux entreprises pour le développement de nouveaux emplois ou la

réorientation d'activités. C'est un outil qui a été très utile dans notre canton ces vingt dernières années.

– L'une des principales nouveautés apportées par la NPR concerne le rôle joué par les cantons qui assumeront désormais la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de politique régionale. Jusqu'ici, ce sont les régions qui traitaient avec la Confédération. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette nouveauté?
Le rôle un peu plus fort dévolu aux cantons est une bonne chose, car cela leur permettra d'avoir une vision d'ensemble de la planification de leur développement. Il faudra juste être attentif à ce que ce renforcement des cantons ne se fasse pas au détriment des régions. Celles-ci doivent être actives, présentes dans le débat pour faire valoir les compétences accumulées ces trente dernières années et défendre leurs intérêts.

– Les associations régionales fribourgeoises ont tenu, il y a deux semaines, une première «Conférence des régions», afin de «permettre de déterminer quel rôle elles peuvent et devraient jouer dans les réflexions et processus en cours». Une initiative à saluer?
Je trouve cela tout à fait intéressant: ça permet d'échanger les expériences, de défendre des points de vue communs. A l'occasion de cette conférence, j'ai fortement incité les instances régionales à influencer le débat à venir. Au moment où l'administration fédérale commence à plancher sur l'ordonnance d'application de la loi, il faut qu'elles soient très présentes et fassent des propositions claires. Il faut que l'on sache ce qu'elles veulent.

– Sur quel genre de projets le canton de Fribourg devra-t-il, selon vous, se concentrer?
Ce n'est pas à moi à répondre à la place des autorités cantonales quant à ce qu'il faut développer et comment. Si, au niveau des infrastructures de base, on peut dire que les choses ont été réalisées, on voit bien qu'il y a encore énormément à faire, surtout sous l'angle de la création d'emplois et du développement d'activités économiques qui aient un effet d'entraînement sur une région entière.

– Quels seront les moyens à disposition de la NPR?
La Confédération va, grosso modo, transférer les moyens actuels vers la NPR, soit quelque 70 millions de francs par année. Mais nous n'avons pas réussi à obtenir la garantie absolue que la valeur réelle du fonds resterait la même à long terme. Même si on nous a assuré que tout serait fait dans ce sens.

– La loi sera limitée à huit ans. Cette limitation est-elle un problème?
C'est un point qui me dérange un peu, parce que cela veut dire qu'il faudra alors se reposer toute la question sur le principe de la NPR. Et le contexte pourrait être différent d'aujourd'hui, les personnes aussi. Cela remet de l'incertitude sur l'ensemble du dossier. Nous avons quand même obtenu la certitude d'avoir une évaluation précise de ce qui aura été fait et de ce qu'il restera à faire avant que la loi n'arrive à son terme. Dans huit ans, on aura certainement fait avancer les choses, mais il restera encore beaucoup à faire. Si les moyens globaux affectés à la politique régionale sont bien sûr assez importants, cela reste cependant peu par rapport à ce qu'il faudrait.

La Gruyère, Patrick Pugin
13 juillet 2006